



# DOSSIER D'INSCRIPTION

## 40<sup>ème</sup> VIDE-GRENIERS DE JANNEYRIAS 2 JUIN 2024

Parc municipal de Janneyrias  
Ouverture du parc pour les exposants à 7h00

**INSCRIPTIONS en ligne du 02/05/24 au 27/05/2024**



Via ce QR-Code :

Ou directement à cette adresse web :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-de-janneyrias/evenements/40eme-brocante-2-juin-2024>

Renseignements : [cdf38280janneyrias@gmail.com](mailto:cdf38280janneyrias@gmail.com)



## **VIDE-GRENIERS DE JANNEYRIAS**

### **RÈGLEMENT**

#### **portant modalités d'inscription et de participation des exposants aux vide-greniers de Janneyrias**

**Article 1 :** Toute inscription et toute participation impliquent l'adhésion au présent règlement. L'inscription est validée, après avoir réglé l'inscription sur le site helloasso.com et par la réception de tous les documents nécessaires (bulletin d'inscription complété et signé).

**Article 2 :** (période normale d'inscription) : Les préinscriptions et inscriptions sont ouvertes du 002/05/2024 et sont closes au plus tard le lundi inclus qui précède la manifestation. Néanmoins le Comité peut décider de clore les inscriptions avant cette date au regard notamment de l'avancement de ces dernières et de l'organisation générale.

**Article 3** (Longueur des stands) : Les stands sont vendus en mètres linéaires longeant les allées de vente. Les véhicules peuvent être placés derrière selon les modalités de l'article 4.

La longueur minimale de chaque stand est fixée à six mètres linéaires. Au-delà la longueur de chaque stand doit constituer un multiple de six mètres linéaires (douze mètres, dix-huit mètres, vingt-quatre mètres) sans pouvoir excéder vingt-quatre mètres.

**Article 4** (véhicule(s) derrière les stands) : Un seul véhicule sera admis par tranche de six mètres linéaires et à condition que celui-ci n'excède pas cette longueur ainsi que la largeur du stand, remorque comprise le cas échéant. Tout dépassement entraînera la facturation du nombre de stand(s) supplémentaire(s) nécessaire(s) pour respecter le présent règlement. En cas de refus de la part de l'exposant, son inscription sera annulée et il ne pourra pas exposer lors du vide-greniers.

**Article 5** (prix normal du stand) : Ce prix est applicable pour toutes les inscriptions valables effectuées durant la période normale d'inscription. Chaque tranche de six mètres linéaires coûte seize euros.

**Article 6** (paiement du prix du stand - cas de remboursement – **désistement**) : Le paiement a lieu par avance lors de l'inscription. Tout paiement reçu sera encaissé. Aucun remboursement du prix de stand payé n'est possible **sauf en cas de désistement porté à la connaissance de l'organisateur par courrier électronique ou par lettre reçus (les adresses sont indiquées en bas) au plus tard le jeudi inclus précédant la manifestation.**

**Article 7** (Rappels juridiques, justificatif d'identité et attestation imposés par la loi [cf. notamment art. L310-2 et R310-9 Code de Commerce ; art. 321-7 et R321-9 Code pénal]) : Chaque particulier désirant s'inscrire et plus généralement chaque exposant particulier participant à la vente au déballage et non inscrit au registre du commerce et des sociétés doit justifier de son identité (tenue du registre des vendeurs) et remettre impérativement une attestation de non-participation à deux autres manifestations de même nature durant l'année civile. Dans le cas contraire l'inscription ne sera pas prise en compte. De plus nous vous rappelons que les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés. Enfin les personnes morales doivent justifier de leur identité professionnelle et de celle de leur représentant.

**Article 8** (Annulation de la manifestation) : Le Comité des Fêtes peut décider d'annuler la manifestation pour des raisons d'organisation, de problèmes de sécurité notamment sanitaire, au regard des prévisions météorologiques ou sur demande des autorités publiques et cela jusqu'au vendredi inclus qui précède la manifestation. Il en informe alors les inscrits par téléphone ou par courrier électronique. Toutes les inscriptions enregistrées deviennent caduques et les documents et règlements qui en sont liés sont alors détruits.

**Article 9** (Report de la manifestation) : À la suite de l'annulation d'une manifestation, le Comité peut décider de la reporter et cela une seule fois. Les personnes désirant y participer, inscrites ou non à la manifestation initiale, doivent s'inscrire par la procédure normale en utilisant les documents d'inscriptions réactualisés qui seront alors mis à disposition.

# INSCRIPTION AU VIDE-GRENIERS DU DIMANCHE 2 JUIN 2024

## Bulletin d'inscription et attestation sur l'honneur

Afin d'établir le registre des vendeurs chaque exposant particulier non inscrit au registre du commerce et des sociétés doit notamment produire une pièce d'identité et attester qu'il n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature durant l'année civile (cf. art. L. 310-2 et R. 310-9 Code de Commerce ; art. 321-7 et R. 321-9 Code Pénal)

De plus nous rappelons que les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés (cf. art. L 310-2 Code de Commerce).

Enfin, en s'inscrivant chaque personne s'engage à respecter le règlement portant modalités d'inscription et de participation des exposants aux vide-greniers de Janneyrias, règlement annexé dans le dossier d'inscription et communicable sur demande.

➤ Je souhaite m'inscrire en tant qu'exposant pour un stand de : (cochez la case correspondante)

**six** mètres linéaires au prix de **seize euros (16 €)** – [un véhicule < 6 m et sans remorque]

**douze** mètres linéaires au prix de **trente-deux euros (32 €)** - [un véhicule avec ou sans remorque le tout < 12m  
ou deux véhicules sans remorque le tout < 12 m]

**dix-huit** mètres linéaires au prix de **quarante-huit euros (48€)** – [un ou deux véhicules avec ou sans remorque le tout  
< 18 m ou trois véhicules sans remorque le tout < 18 m]

**vingt-quatre** mètres linéaire au prix de **soixante-douze euros (72€)** – [application du principe ci-dessus]

### IDENTITÉ

Qualité : Particulier

NOM :

Prénom :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

@ e-mail (obligatoire) :

Téléphone (nécessaire pour vous prévenir en cas d'annulation) :

### PIÈCE D'IDENTITÉ ⓘ (veillez à bien renseigner l'ensemble des informations demandées)

❶ Nature de la pièce d'identité (indiquez s'il s'agit d'une carte d'identité, d'un passeport, d'un permis de conduire, d'une carte de séjour, etc.):

❷ Numéro de la pièce d'identité :

❸ Date de délivrance de la pièce d'identité :

❹ Autorité qui a établi la pièce d'identité  
(ex. : Préfecture de l'Isère, Sous-Préfecture de Vienne, ...):

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (remettre vos nom et prénom) dont l'identité est indiquée ci-dessus et souhaitant exposer, vendre, au vide-greniers de Janneyrias du dimanche 2 juin 2024, organisé par le Comité des Fêtes de Janneyrias au parc municipal, déclare sur l'honneur, en premier lieu, ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature durant l'année civile, en second lieu, que les mentions inscrites ci-dessus en rapport à mon identité sont exactes, en troisième lieu, être un particulier et non un commerçant.

Enfin, je déclare accepter sans réserve le règlement portant modalités d'inscription et de participation des exposants aux vide-greniers de Janneyrias.

Pour faire valoir ce que de droit

Signature :

✓ **Je transmets ce document dûment complété (ainsi qu'une copie de ma pièce d'identité) après avoir réglé mon inscription sur le site [helloasso.com](https://helloasso.com) par mail ou à l'adresse ci-dessous :**